

26/01/2017

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

COMMUNE DE PEGOMAS



1. CONTEXTE GENERAL FINANCIER

Dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de la commune est, chaque année, inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Promulguée le 7 Août 2015, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) en a modifié les modalités de présentation. Ainsi, l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

« Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du vote du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Concrètement, l'instauration d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) apporte les deux principales modifications suivantes :

- les informations figurant dans le ROB doivent faire l'objet d'une publication, notamment sur le site Internet de la commune (lorsqu'elle en possède un),
- le débat afférent à la présentation de ce rapport doit désormais obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique.

Enfin, le ROB doit dorénavant être transmis au représentant de l'Etat dans le département, ainsi qu'au président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont la commune est membre.

2. CADRE DE L'ELABORATION DU BUDGET 2017

Le projet de loi de finances 2017 :

- Réduction de moitié de la baisse des dotations de l'Etat
- La réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement fera l'objet d'un texte de loi spécifique en 2017 pour application en 2018.

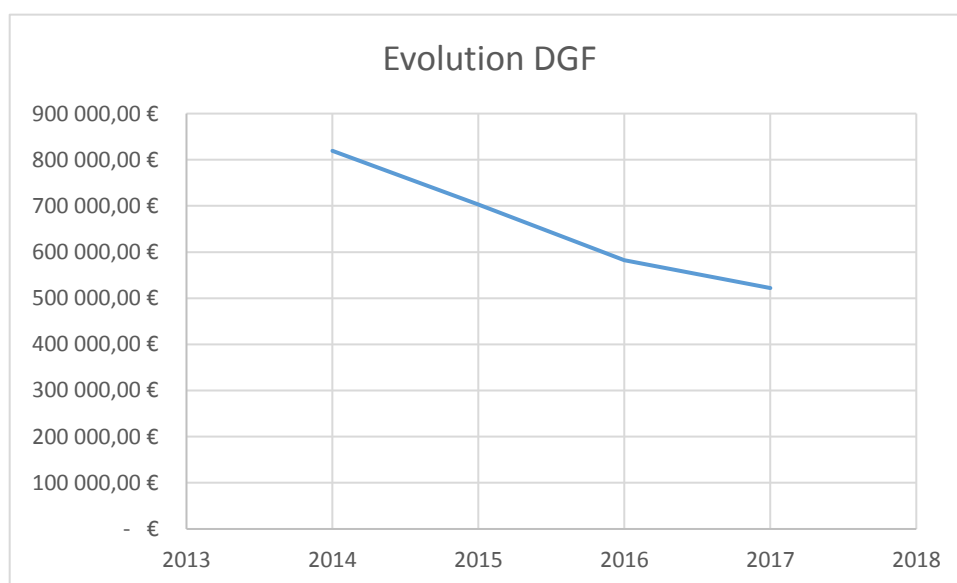
Le contexte financier :

Croissance des dépenses liée aux réformes imposées par l'Etat :

- La réforme des rythmes scolaires,
- L'augmentation des dépenses de personnel,
- La surveillance de la qualité de l'air pour les locaux recevant des enfants,
- La sécurité des établissements,
- Etc.

Baisse des dotations DGF à la commune de Pégomas :

2014	819 312 €
2015	702 953 €
2016	582 037 €
2017	Baisse d'environ 60 000 euros prévue



Malgré ce contexte financier, la ville de Pégomas souhaite:

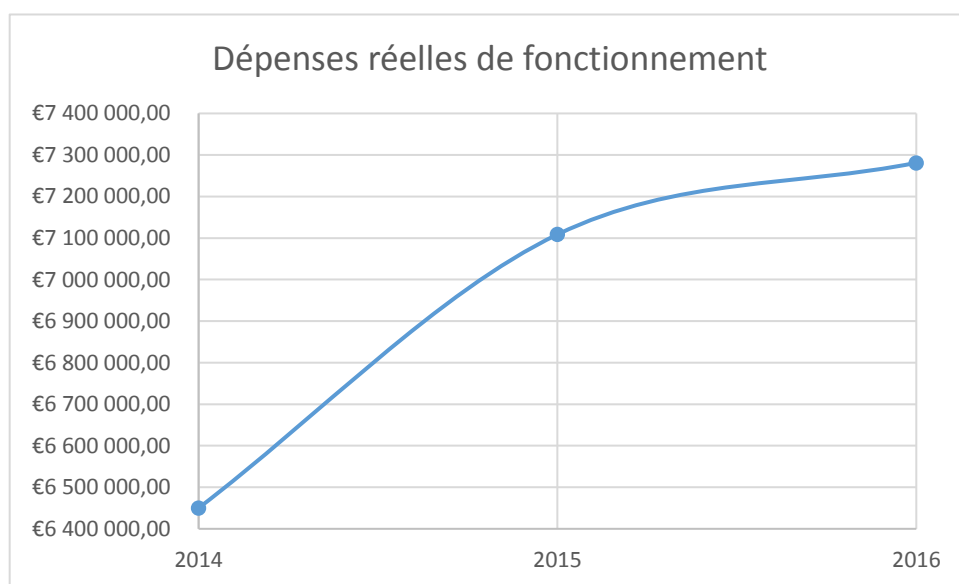
- Maintenir le niveau des services offerts à la population,
- Maintenir les taux de la fiscalité locale votés en 2016 par la commune.

3. ANALYSE RETROSPECTIVE 2014 – 2016

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Evolution des dépenses de la section de fonctionnement

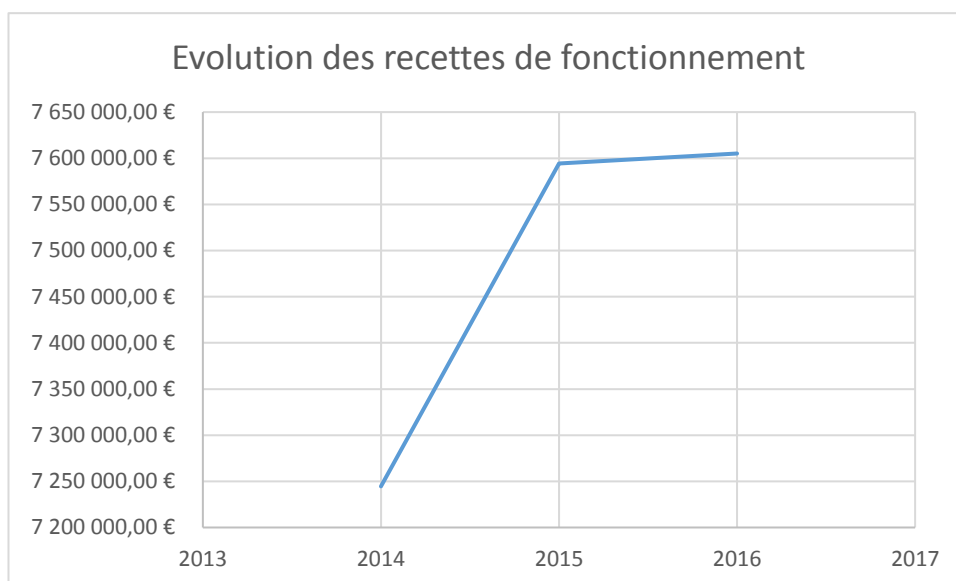
	2014	2015	2016
Dépenses réelles de fonctionnement	6 450 165,36 €	7 108 635,24 €	7 281 136,90 €
Charges à caractère général	1 085 263,52 €	1 310 375,73 €	1 239 152,67 €
Charges de personnel	4 500 405,29 €	4 836 865,75 €	5 075 419,20 €
Atténuations de produits (<i>pénalités SRU...</i>)	188 974,01 €	316 235,40 €	312 777,60 €
Autres charges de gestion courante - <i>Indemnités élus, service d'incendie, CCAS, Caisse des Ecoles...</i>	482 290,24 €	448 176,45 €	435 456,30 €
Charges financières (<i>intérêts</i>)	190 808,18 €	182 732,77 €	202 877,81 €
Charges exceptionnelles	2 424,12 €	14 249,14 €	6 450,32 €



Il est à noter une augmentation des charges de personnel constante entre 2014 et 2016 bien qu'en 2016 des charges sont venues s'ajouter : l'embauche de deux personnels de police municipale, l'augmentation des taux de cotisation patronale de l'IRCANTEC, l'application de la réforme des agents de catégorie B, la revalorisation du point d'indice au mois de juillet 2016 et l'augmentation des heures travaillées de la police municipale induite par l'état d'urgence du pays.

Evolution des recettes de la section de fonctionnement

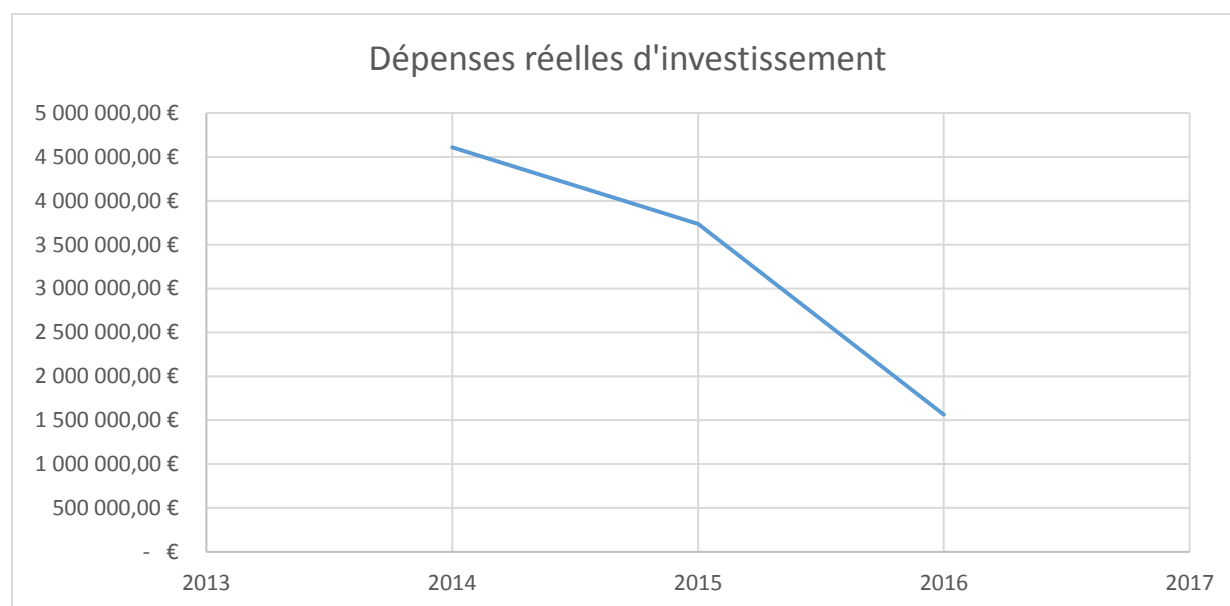
	2014	2015	2016
Atténuations de charges <i>Remboursement rémunérations de personnel</i>	381 044,59 €	391 165,82 €	227 279,45 €
Produits des services <i>Concessions cimetières, redevances services à caractère social...</i>	823 203,79 €	1 036 767,28 €	991 931,02 €
Impôts et taxes	4 753 119,23 €	4 862 933,42 €	4 996 629,65 €
Dotations et participations	1 149 897,28 €	1 154 486,80 €	1 237 398,51 €
Autres produits gestion courante	47 190,71 €	67 344,66 €	76 073,36 €
Produits financiers			
Produits exceptionnels	90 083,36 €	81 566,54 €	75 839,91 €
Recettes réelles de fonctionnement	7 244 538,96 €	7 594 264,52 €	7 605 151,90 €



SECTION D'INVESTISSEMENT**Evolution des dépenses de la section d'investissement**

	2014	2015	2016
Immobilisations corporelles <i>(réseaux de voirie, cablés, d'électrification, mobilier...)</i>	1 242 172,99 €	1 489 979,66 €	971 230,50 €
Immobilisations en cours	3 159 939,74 €	2 033 447,87 €	307 869,40 €
Remboursement d'emprunts	206 683,56 €	212 314,95 €	274 202,98 €
Autres immobilisations financières			10 000,00 €
Dépenses réelles d'investissement	4 608 796,29 €	3 735 742,48 €	1 563 302,88 €

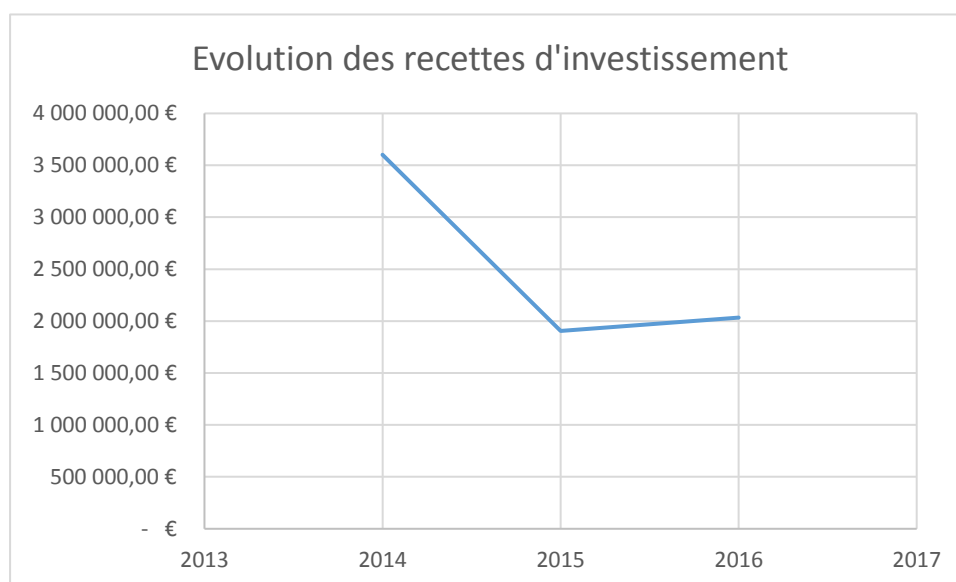
Les dépenses d'investissement de 2014 à 2015 plus élevées qu'en 2016 correspondent à la période de construction du centre administratif.



Evolution des recettes de la section d'investissement

	2014	2015	2016
Subventions d'investissement	956 992,51 €	1 025 659,94 €	422 614,20 €
Dotations fonds divers réserves <i>FCTVA et TLE</i>	444 668,57 €	579 030,68 €	649 960,35 €
Dotation fonds divers réserves <i>Excédent de fonctionnement</i>	600 000,00 €	300 000,00 €	350 000,00 €
Autres immobilisations financières	1 600 000,00 €		10 000,00 €
Emprunts			600 000,00 €
Immobilisations corporelles		480,22 €	
Recettes réelles d'investissement	3 601 661,08 €	1 905 170,84 €	2 032 574,55 €

L'évolution des recettes correspond à la récupération de la TVA des travaux du centre administratif.



4. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

1. Les recettes de fonctionnement:

La volonté de la municipalité de transférer l'activité de la caisse des écoles à la commune engendrera une modification notable du budget de la commune, au niveau des dépenses mais également des recettes. Une analyse est en cours de réalisation afin de chiffrer au Budget Primitif communal ce transfert.

LES GRANDES LIGNES...

- **Fiscalité directe**
 - ✓ Reconduction des taux votés en 2016
- **Dotations / subventions**
 - ✓ Diminution de la DGF (de 60 000 €)
- **Autres recettes**
 - ✓ Recettes tarifaires*
 - ✓ Droits de mutation**
 - ✓ Maintien de l'attribution de compensation de 774 676 €
 - ✓ Intégration par anticipation du résultat de l'année 2016

() Activités générant une recette tarifaire pour la ville: accueil périscolaire, restauration scolaire, et plus généralement l'ensemble des services assortis d'un tarif proposés par la ville.*

*(**) Droits de mutation: quote-part revenant à la commune des droits et taxes perçus par les notaires lors du changement de propriétaire des immeubles.*

2. Les dépenses de fonctionnement:

- **Les frais de personnel**

La commune devra conserver l'évolution constante des dépenses de personnel car des changements sur l'année 2017 sont prévus :

- ✓ Revalorisation du point en février de 0.6%
- ✓ Mise en œuvre de la réforme de modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations.
- ✓ Recrutement de personnel pour remplacer les départs à la retraite.
- ✓ Mise en place d'une police de l'environnement
- ✓ Etc...

- **Les dépenses de gestion**

L'objectif volontariste fixé aux services de la commune est de maintenir au niveau proche du réalisé 2016.

- **Les subventions versées aux associations**

Stabiliser voire réduire le montant des subventions votées.

- **Les intérêts de la dette**

Le montant des intérêts pour l'exercice 2017 s'élève à 195 890 €

3. L'endettement de la ville

Il se compose de 9 emprunts comme suit :

ENCOURS DE LA DETTE

Désignation	Tiers	Montant	MtCrd	Date Obtention	Durée	Taux Référence	Fin
ACQ TERRAIN/CONST CLASSE JF	CAISSE D EPARGNE	191 000,00 €	17 330,98 €	18/07/2002	15 ans	4,87	2017
TRAV ECOLE JULES FERRY	CAISSE D EPARGNE	100 000,00 €	8 509,17 €	25/07/2002	15 ans	3,8	2017
TRAV ECOLE J FERRY	CAISSE D EPARGNE	409 000,00 €	34 802,35 €	25/10/2002	15 ans	4,25	2017
PROGRAMME INVESTISSEMENT	CRCA COMMUNE	2 000 000,00 €	1 294 065,93 €	08/08/2007	25 ans	5,4	2033
PROGRAMME INVESTISSEMENT	CRCA COMMUNE	1 500 000,00 €	1 266 777,15 €	07/11/2008	25 ans	3,94	2033
PROGRAMME INVESTISSEMENT	CAISSE D EPARGNE	1 000 000,00 €	777 839,20 €	10/10/2008	25 ans	5,32	2033
PROGRAMME INVESTISSEMENT	CAISSE D EPARGNE	1 000 000,00 €	950 000,00 €	17/04/2015	20 ans	2,1	2035
CREATION PERISCOLAIRE	CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALES	60 000,00 €	54 000,00 €	15/10/2015	10 ans	0	2025
ACQ LOCAL ET PARKING	CRCA COMMUNE PEGOMAS	600 000,00 €		22/12/2016	25 ans	2,05	2041
Total		6 860 000,00 €	4 403 324,78 €				

Rappel: le remboursement du capital est une dépense d'investissement.

4. LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2017

1. La Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI):

La PPI transcrit les volontés de réalisation de projets sur le mandat, avec un découpage dans le temps. La commune de Pégomas ne prévoit qu'une seule réalisation d'envergure nécessitant un étalement des dépenses sur plusieurs exercices : la création d'une médiathèque sur le site de l'ancienne mairie. La première phase prévue sur l'exercice 2017 sera consacrée aux études de faisabilité et à l'estimation financière du projet. Cette partie permettra de déterminer la durée et le plan de financement.

2. Travaux de voirie et réseaux

Réfection de l'enrobé et goudronnage de divers chemins communaux
Installation de réseaux d'eaux pluviales
Jardin d'enfants à San Niccolo
Aménagement parking Marie Curie
Aménagements trottoirs

3. Acquisitions

Terrain situé en face de la poste
Balayeuse, en remplacement de l'ancienne
Souffleur électrique

4. Travaux divers

Aménagement du local acquis par la commune pour le futur poste de police municipale
Aménagement du local acquis par la commune destiné à la location de SOS médecin
Complément d'installation pour les liseuses de la bibliothèque

5. Sécurité

Extension du système de vidéo-protection et déplacement du CSU